Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Fondation du Camp des Milles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice Clos au 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du 16 Juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Camp des Milles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63
E-mail : cac@cabinet-israel.fr

commissaire aux comptes

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Subventions d'équipement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions d'investissement, qui figurent au passif du bilan pour un montant net de 7 102 216 euros.

La note « Ventilation des subventions et contributions financières par secteur d'activité en 2025 » présente la ventilation par financeur des subventions d'exploitation et des contributions financières attribuées à la Fondation en 2025 pour un montant total de 2 689 094 euros.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à la comptabilisation de ces subventions et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63
E-mail : cac@cabinet-israel.fr

commissaire
aux comptes

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63
E-mail : cac@cabinet-israel.fr

commissaire
aux comptes

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63
E-mail : cac@cabinet-israel.fr

commissaire aux comptes

Alain ISRAEL

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 21 Mai 2026



Alain ISRAEL
Commissaire aux Comptes

58, Avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE
TELEPHONE 04.91.52.36.03 - TELECOPIE 04.91.52.96.63
E-mail : cac@cabinet-israel.fr

commissaire
aux comptes

FONDATION DU CAMP DES MILLES
13100 AIX EN PROVENCE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)	230 722	230 722				
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	2 337 986	661 857	1 676 129	1 705 186	29 057-	1.70-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	35 082	34 461	621	845	224-	26.51-
	Constructions	17 057 877	7 910 028	9 147 850	9 776 544	628 694-	6.43-
	Installations techniques, matériel et outillage	2 679 944	1 957 152	722 792	733 105	10 314-	1.41-
	En cours, avances et acomptes	100 538		100 538	100 538		
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	964 240		964 240	964 240		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 677		1 677	1 666	11	0.69
	Total II	23 408 067	10 794 220	12 613 846	13 282 124	668 277-	5.03-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	105 681	1 497	104 184	98 967	5 218	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	57 961	382	57 580	46 428	11 152	24.02
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	1 099 857		1 099 857	514 228	585 629	113.89
	Charges constatées d'avance (2)	39 174		39 174	38 664	511	1.32
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	2 901 356		2 901 356	2 498 121	403 235	16.14
	Total III	4 204 029	1 878	4 202 151	3 196 407	1 005 744	31.46
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	27 612 096	10 796 099	16 815 997	16 478 530	337 467	2.05

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
83, Avenue de la corse - 13007 Marseille

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	4 849 336	4 849 336		
	Fonds propres complémentaires	4 626 201	4 626 201		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	180 000	180 000		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	764 860	764 860		
	Autres				
	Report à nouveau	2 771 522-	2 730 802-	40 721-	1.49-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	12 069-	40 721-	28 651	70.36
	Situation nette (sous total)	7 636 805	7 648 874	12 069-	0.16-
	Fonds propres consomptibles	445 783	445 783		
	Subventions d'investissement	7 102 216	6 978 156	124 060	1.78
	Provisions réglementées				
	Total I	15 184 804	15 072 813	111 991	0.74
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	171 746	225 591	53 845-	23.87-
	Total III	171 746	225 591	53 845-	23.87-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 435	305 094	104 659-	34.30-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	322 221	283 153	39 068	13.80
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	336 486	349 379	12 894-	3.69-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 064	205 222	842	0.41
	Autres dettes	34 242	37 279	3 036-	8.15-
	Produits constatés d'avance	360 000		360 000	
	Total V	1 459 447	1 180 126	279 321	23.67
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	16 815 997	16 478 530	337 467	2.05
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 484 879	1 149 574		
	(2) Dont emprunts participatifs	173 291	197 118		

Alain ISRAEL commissaire aux comptes 58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services	130 804	116 305	14 499	12.47
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature	957 541	826 397	131 144	15.87
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs	2 780 164	2 791 765	11 601-	0.42-
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public	5 998	13 820	7 822-	56.60-
Dons manuels	202 000	29 000	173 000	596.55
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	360 000	360 000		
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	16 931	25 884	8 954-	34.59-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	24 773		24 773	
Utilisations des fonds dédiés	55 049	157 465	102 416-	65.04-
Autres produits	96 695	9 936	86 759	873.15
Total I	4 629 954	4 330 571	299 383	6.91
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	83 386	53 569	29 817	55.66
Variation de stock	4 950-	430-	4 520-	NS
Autres achats et charges externes	1 628 517	1 396 642	231 876	16.60
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	169 779	167 090	2 688	1.61
Salaires et traitements	1 464 823	1 416 112	48 711	3.44
Cotisations sociales	486 379	463 887	22 491	4.85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	740 874	770 168	29 294-	3.80-
Dotations aux provisions	1 878	16 931	15 052-	88.90-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	17 145		17 145	
Reports en fonds dédiés	58 399	54 164	4 235	7.82
Autres charges	55 227	108 244	53 017-	48.98-
Total II	4 701 458	4 446 377	255 080	5.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	71 504-	115 806-	44 302	38.26

Alain ISRAEL commissaire aux comptes 98, Avenue de la corse - 13007 Marseille

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	37 116	44 736	7 620-	17.03-
Autres intérêts et produits assimilés	26 870	31 877	5 006-	15.71-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	63 986	76 612	12 627-	16.48-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	4 551	1 527	3 024	198.06
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	4 551	1 527	3 024	198.06
2. Résultat financier (III-IV)	59 435	75 086	15 651-	20.84-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	12 069-	40 721-	28 651	70.36
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 693 940	4 407 184	286 756	6.51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 706 009	4 447 904	258 104	5.80
5. EXCEDENT OU DEFICIT	12 069-	40 721-	28 651	70.36

Alain ISRAEL commissaire aux comptes 58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	499 799	426 956	72 843	17.06
TOTAL	499 799	426 956	72 843	17.06
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	499 799	426 956	72 843	17.06
TOTAL	499 799	426 956	72 843	17.06

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 815 997.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 629 953.71 Euros et dégageant un déficit de 12 069.07- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC n°2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et du règlement ANC n°2023-03, modifiant le réglement ANC 2018-06, appliqués par anticipation depuis le 01/01/2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue du Prado 13007 Marseille

Informations générales complémentaires

Conformément à l'article 431-2 du règlement ANC 2018-06, la présente annexe comporte les informations suivantes :

Objet de la Fondation
L'établissement dit " Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education ", fondé en 2008, a pour but d'aménager les espaces et bâtiments de l'ancienne Tuilerie des Milles, située à Aix les Milles, devenue en 1939-1943 camp d'internement et de déportation, pour en faire un haut lieu de mémoire et d'histoire de l'internement des " étrangers " et de la déportation des juifs, au service de l'éducation citoyenne et de la culture
Il oeuvre par tous moyens, en particulier en direction des nouvelles générations, afin de sauvegarder et de valoriser cet exceptionnel patrimoine historique et culturel, à dimension nationale, européenne et internationale.
Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens face à l'antisémitisme et à tous les racismes et fanatismes, en s'appuyant d'une part sur la mémoire et l'histoire de la Shoah et des crimes de masse commis pendant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi des résistances à ces crimes, et en tirant parti d'autre part des acquis scientifiques permettant de comprendre, dans un but de prévention, les processus individuels et collectifs qui peuvent conduire à ces crimes, ainsi que ceux qui permettent de s'y opposer.

Les modes d'action de la Fondation :
- L'aménagement, la gestion et le développement du site-mémorial, ainsi que l'accueil des publics, scolaires en particulier, des enseignants et des chercheurs,
- L'élaboration de projets scientifiques, éducatifs et culturels, avec le concours éventuel de partenaires publics ou privés, français ou étrangers, en particulier d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche,
- La mise à disposition de ressources documentaires (archives, expositions, ressources multimédia...),
- L'organisation ou la participation à des rencontres, colloques, ou autres séminaires ou événements,
- Le développement de contacts avec tout partenaire public ou privé, français ou étranger, pouvant contribuer à son objet, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur ou de recherche,
- L'édition de documents ou bulletins internes ou faisant l'objet d'une diffusion à l'extérieur de la Fondation, ou de toute autre publication liée à son objet,
- La diffusion la plus large des contenus présentés sur le site, notamment par la mise au point de supports multi-média
- La médiation et la formation

Autres informations :

Informations sur les subventions de fonctionnement :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les subventions de fonctionnement sont inscrites dans les comptes dès la notification ou dès la convention d'attribution par les financeurs concernés.

Information sur la composition des fonds propres statutaires (sans droit de reprise) :

Dotations pérennes : 4 849 336 euros

. Actif incorporel : bail emphytéotique 2 004 758 €
(Valeur nette au 31/12/2025 : 1 660 318 €)
. Actif corporel : exposition Klarsfeld 300 000 €
(Valeur nette au 31/12/2025 : 300 000 €)
. Actifs fongibles (trésorerie) : CPA 2 000 000 €
. Actifs fongibles (trésorerie) : FMS 500 000 €
. Maintien valeur : 44 578 €

Information sur la composition des fonds propres consomptibles :

Dotations consomptibles : 445 784 €
*Correspondant à la différence entre les dotations consomptibles (4 000 000 euros) et les dotations consomptibles consommées (3 554 217 euros)

- Constatation en 2013 d'une consommation de la dotation de 500 000 euros sur 500 000 euros de dotation consomptible de la FMS

- Constatation en 2013 d'une consommation de la dotation de 500 000 euros sur 500 000 euros de dotation consomptible de la fondation écureuil

- Constatation d'une consommation de la dotation de 2 554 217 euros sur 3 000 000 euros de dotation consomptible de la CPA

- Constatation en 2013 d'une consommation de la dotation de 660 720 euros
- Constatation en 2014 d'une consommation de la dotation de 1 126 221 euros
- Constatation en 2015 d'une consommation de la dotation de 767 275 euros

Pour traduire comptablement le caractère consomptible de cette dotation, il a été comptabilisé, de 2013 à 2015, un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en compte 7788 « Produits exceptionnels divers » en contrepartie du compte 10279 « Autres fonds propres - dotations consomptibles inscrites au compte de résultat».

Information sur la composition des fonds propres complémentaires sans droit de reprise :

Total : 4 626 201 € dont :

- Apport FMS : 2 570 042 €

- Apports AMCM : 2 015 518 €

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Legs Associations Philatélique du Pays d'Aix : 40 640 €

Information sur la composition des fonds propres complémentaires avec droit de reprise :

Apports de l'AMCM pour le pavillon des enfants : 180 000 euros
Prorogation de 5 ans par avenant du 30/12/2022 à la convention initiale signée le 30/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	230 722		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 337 986		
Terrains	35 082		
Constructions sur sol d'autrui	17 099 222		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 602		
Installations générales agencements aménagements divers	1 569 495		
Matériel de transport	2 583		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	919 298		89 731
Emballages récupérables et divers	47 943		
Immobilisations corporelles en cours	100 538		
TOTAL	19 831 764		89 731
Autres titres immobilisés	964 240		
Prêts, autres immobilisations financières	1 666		11
TOTAL	965 906		11
TOTAL GENERAL	23 366 377		89 742

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			230 722	230 722
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 337 986	2 337 986
Terrains			35 082	35 082
Constructions sur sol d'autrui		41 345	17 057 877	17 057 877
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 602	57 602
Installations générales agencements aménagements divers			1 569 495	1 569 495
Matériel de transport			2 583	2 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 708	1 002 321	1 002 321
Emballages récupérables et divers			47 943	47 943
Immobilisations corporelles en cours			100 538	100 538
TOTAL		48 053	19 873 442	19 873 442
Autres titres immobilisés			964 240	964 240
Prêts, autres immobilisations financières			1 677	1 677
TOTAL			965 917	965 917
TOTAL GENERAL		48 053	23 408 067	23 408 067

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	230 722			230 722
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	632 800	29 057		661 857
Terrains	34 237	224		34 461
Constructions sur sol d'autrui	7 322 679	611 549	24 200	7 910 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	52 890	1 658		54 548
Installations générales agencements aménagements divers	1 341 694	61 471		1 403 165
Matériel de transport	2 420	163		2 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	439 800	31 193	6 708	464 285
Emballages récupérables et divers	27 013	5 558		32 571
TOTAL	9 220 732	711 817	30 908	9 901 641
TOTAL GENERAL	10 084 254	740 874	30 908	10 794 220

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations	Amortissements dérogatoires Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	29 057				
Terrains	224				
Constructions sur sol d'autrui	611 549				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 658				
Instal.générales agenc.aménag.divers	61 471				
Matériel de transport	163				
Matériel de bureau informatique mobilier	31 193				
Emballages récupérables et divers	5 558				
TOTAL	711 817				
TOTAL GENERAL	740 874				

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	9 475 537				9 475 537
Fonds propres avec droit de reprise	180 000				180 000
Réserves	764 860				764 860
Report à nouveau	2 730 802-	40 721-		0-	2 771 522-
Excédent ou déficit de l'exercice	40 721-	40 721	12 069-		12 069-
Situation nette	7 648 874		12 069-	0	7 636 805
Fonds propres consomptibles	445 783				445 783
Subventions d'investissement	6 978 156		575 130	451 070	7 102 216
TOTAL I	15 072 813		563 061	451 069	15 184 804

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	134 359	30 149	23 817		57 195	83 496	48 000
AIDE MINISTERE INT DAEEN	57 195				57 195		
FDS DEDIES PREF 13 + BDR	22 919	20 431	22 919			20 431	
FDS PREF 06 + METROPOLE	6 245	9 718	898			15 065	
REGION PACA SEMINAIRE	48 000					48 000	48 000
Ressources liées à la générosité du public	91 232	28 250	31 232			88 250	60 000
MECENAT FONDATION TOTAL	60 000					60 000	60 000
MECENAT MGEN	25 000		25 000				
MECENAT FONDATION EDF	6 232	28 250	6 232			28 250	
TOTAL	225 591	58 399	55 049		57 195	171 746	108 000

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	16 601	1 497	16 601		1 497
Sur comptes clients	330	382	330		382
TOTAL	16 931	1 878	16 931		1 878
TOTAL GENERAL	16 931	1 878	16 931		1 878
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 878	16 931		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 677	0	1 677
Clients douteux ou litigieux	382	382	
Autres créances clients	57 580	57 580	
Personnel et comptes rattachés	81	81	
Divers état et autres collectivités publiques	655 565	655 565	
Débiteurs divers	444 211	384 211	60 000
Charges constatées d'avance	39 174	39 174	
TOTAL	1 198 669	1 136 992	61 677

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	173 342	173 342		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	27 092	27 092		
Fournisseurs et comptes rattachés	322 221	322 221		
Personnel et comptes rattachés	157 413	157 413		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	175 364	175 364		
Autres impôts taxes et assimilés	3 708	3 708		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	206 064	206 064		
Autres dettes	22 272	22 272		
Produits constatés d'avance	360 000	360 000		
TOTAL	1 447 477	1 447 477		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 883			

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport bail emphytéotique			2 004 758	2 004 758	
Total			2 004 758	2 004 758	

L'apport sur bail emphytéotique est amortie sur sa durée d'utilisation estimée soit sur 98 ans conformement au disposition de l'avis n°2009-01 du Conseil National de la Comptabilité.

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS INFORMATIQUES ET SITE*	296 218	20.00
FRAIS D'ETABLISSEMENT	230 722	20.00
DEPOT DE LA MARQUE	7 510	
DROITS D'AUTEURS	29 500	33.33

En valeur nette comptable(VNC), ces immobilisations incorporelles sont évaluées à :

LOGICIELS INFORMATIQUES ET SITE* : VNC au 31/12/2025 8 301 €
FRAIS D'ETABLISSEMENT : VNC au 31/12/2025 0 €
DEPOT DE LA MARQUE : VNC au 31/12/2025 7 510 € (non amortissable)
DROITS D'AUTEURS : VNC au 31/12/2025 0 €

Soit en valeur nette comptable au 31/12/2025 : 15 811 €

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Concernant l'ensemble immobilier, les durées d'amortissement de chaque lot sont les suivants :
- Lots désamiantage, démolition, voirie, raccordement, gros oeuvre, construction métallique, métallerie, maitrise d'oeuvre, études techniques et autres études : 50 ans
- Lots toiture, menuiseries métalliques, menuiseries extérieures bois : 25 ans
- Lots chaufferie, plomberie, électricité, ascenseurs : 20 ans
- Lots cloisons, menuiseries intérieures, revêtements des sols, revêtements muraux, espaces verts, scénographie, muséographie et signalétique : 15 ans.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues, des autres immobilisations, ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier,Matériel de sécurité	Linéaire	3 à 10 ans
Mat informatique et logiciels	Linéaire	3 à 5 ans

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice(néant au 31/12/2025) .

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice (provision de 1 497 euros au 31/12/2025)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu (provision de 382 euros au 31/12/2025).

La méthode de depreciation des créances clients est la suivante :
Clients non soldés anterieurs au 01/01/2025 : 100%
Clients non soldés anterieurs au 30/06/2025 : 50 %

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Néant au 31/12/2025

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	658 682
Disponibilités	12 998
Total	671 679

Détail du poste autres créances :
- Produits à recevoir : 3 116 euros
- Subventions à recevoir fonctionnement : 166 000 euros
- Subventions à recevoir investissement : 489 565 euros
- Intérêts courus compte à terme (CAT) : 12 998 euros

Total : 671 679 euros

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 270
Dettes fiscales et sociales	226 538
Total	274 858

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	39 174
Total	39 174
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	360 000
Total	360 000

Les produits constatés d'avance correspondent à la contribution financiére de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS) pour l'année 2026, notifiée en 2025 et dont un premier versement de 180 k€ a été réalisé le 24/12/2025.

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements s'élévent à 7 102 216 euros au 31/12/2025 contre 6 978 156 euros au 31/12/2024 soit une réduction de - 124 keuros qui correspond :
- pour 575 Keuros de nouvelles subventions d'investissements (dont 439 Keuros dédiés au projet salle des artistes et 136 Keuros au travaux de sécurité / acceuil des scolaires)
- pour 451 keuros à la quote part rapportée au résultat en 2025

Les subventions d'investissements sont inscrites dans les comptes 13x (dès la notification d'octroi par les financeurs concernés), étant précisé que la FCM ne démarre le virement à profit des subventions qu'une fois que l'intégralité des investissements liés a été réalisée et les comptes rendus financiers validés par les financeurs :

1- soit au même rythme que les amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.

2- soit par 1/10ème, pour les subventions reclassées antérieurement à 2017 ou dans le cadre de circonstances exceptionnelles lorsque les biens financés sont nombreux, de natures différentes et déjà amortis de manière échelonnée au rythme de leur mise en service technique

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, "les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature".
Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, par souci de transparence, il est à noter que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles (président, vice-président et trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantage en nature.
Le montant des 3 plus hauts salaires (Directeur, Responsable du Pôle Communication et Développement du Mécénat, Directrice adjointe) des cadres dirigeants salariés de la fondation en 2025 represente un montant brut de 187 706 euros.

Effectif moyen

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	10
Employés	18
Total	41

L'effectif moyen de la Fondation en 2025 est de 41 personnes :
13 cadres, 10 agents de maitrise et 18 employés non cadres (dont 5 apprentis) .
En nombre d'équivalent temps plein (ETP) le personnel sur l'année 2025 a été de : 40.13 ETP (hors apprentis)

Valorisation des contributions volontaires

1°/ Certaines des contributions volontaires en nature n'ont pas été valorisées et ne sont donc pas comptabilisées; ces contributions non valorisées sont détaillées ci-après :

.Les droits d'auteurs du livre "Pour résister" ont été cédés le 06 février 2015 à la Fondation du camp des Milles.
Ces livres sont vendus depuis 2015.
Le livre VR "pour résister" a été en grande partie réalisé en interne par la mobilisation de salariés de la Fondation; d'intervenants extérieurs et du mécénat de la société "exprimer" ainsi que du bénévolat du président de la Fondation Monsieur Alain Chouraqui.

. Une donation de 296 livres scientifiques pour une estimation de 10 000 euros a été faite par Monsieur Gyorgy széll au centre de ressource de la Fondation le 18 novembre 2014.

. Une donation de plusieurs gravures d'Hans Bellmer pour une estimation de 7 200 euros a été faite par Madame Argilet épouse Kazandjian Christine à la Fondation du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

camp des Milles le 20 août 2015; une interdiction d'aliéner et de donner en garantie le bien est mentionnée.

. Bénévolat de médiation : Il s'agit de personnes bénévoles effectuant pour le compte de la Fondation des médiations (c'est à dire des visites guidées de groupe) : les heures de médiation effectuées en 2025 n'ont pas pu être chiffrées.

. En outre, la Fondation bénéficie du concours d'administrateurs et de représentants du conseil scientifique bénévoles dont la participation n'a pas été évaluée.

2°/ D'autres contributions volontaires en nature ont été comptabilisées pour un montant de 499 799 euros

a) Dans le cadre de ces contributions volontaires, un accord entre la SNCF, l'AMCM et la Fondation du camp des Milles, offre une gratuité des trains aux scolaires afin de visiter le site mémorial sur les lignes : Paris -Aix; la région PACA et Montpellier (TGV et TER) le mardi, mercredi et jeudi : le montant est valorisé après avoir fait un abattement de 25 % pour les TGV (marge théorique), et sur déclaration pour les TER.
La contribution volontaire a été évaluée pour 2025 à 287 265 euros, equivalent à 131 voyages groupe pour les TGV et 19 voyages groupe pour les TER, sur déclaration du prestataire.

b) Durant l'année 2025, l'Education Nationale a mis à disposition de la Fondation un service éducatif composé de :
du 1er janvier au 31 decembre 2025 :
- 2 enseignants à temps plein (dont un non remplacé depuis 09/2025)
- 1 enseignant-chercheur MSR à temps plein (non remplacé depuis 09/2025)

dans le cadre des engagements pris par le Rectorat d'Aix-Marseille.
Cette mise à disposition du personnel a été valorisée en contributions volontaires pour un montant de 186 652 euros au coût salarial réel.

c) Bénévolat du président et du trésorier de la Fondation du Camp des Milles : le président et le trésorier ont fourni un travail bénévole de 300 heures selon le suivi des temps communiqués et valorisés sur une base de 5 fois le SMICH et 45% de taux de cotisations pour un montant global de 25 882 euros.
La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la règle suivante :
Fonction dirigeant : 5 fois le Smic augmenté des charges patronales
Montant valorisé de cette fonction : 25 882 euros
Cadres responsables d'activités : 3 fois le Smic augmenté des charges patronales
Montant valorisé de cette fonction : Néant
Employés, ouvriers : 1,2 fois le Smic augmenté des charges patronales
Montant valorisé de cette fonction : Néant

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

Dons et mécénat :
Les dons sans affectations ont représenté en 2025 une somme de 5 998 euros.

Mécénats de fonctionnement affectés :

. Mécénat Fondation Groupe EDF : la Fondation a signé le 27 juillet 2020 un mécénat,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

avec la Fondation Groupe EDF à échéance 2022.
Un avenant signé le 27/01/2023 a prorogé ce mécénat pour un montant de 40 000 euros, les fonds pouvant être utilisés au delà du 31/12/2023 jusqu'à épuisement..
Ce mécénat s'inscrit dans le cadre du projet Journées Citoyennes au Camp des Milles.
La FCM a réalisé en 2025 les derniers 6 232 euros de dépenses qui étaient en fonds dédiés.

Un nouveau mécénat Fondation Groupe EDF : la Fondation a signé le 07 avril 2025 un mécénat de 340 000 euros (85 000 € par an sur 4ans) , avec la Fondation Groupe EDF à échéance 2028.
Ce mécénat s'inscrit dans le cadre du projet "Parcours d'insertion éducative et citoyenne au Camp des Milles".
Sur les 85 000 euros inscrit au titre de l'année 2025, 56 750 euros ont été réalisés, les 28 250 euros restant sont mis en fonds dédiés.

. Mécénat MGEN : la Fondation a signé le 06 juillet 2021 un mécénat pluriannuel, avec la Mutuelle Générale de l'Education Nationale pour un montant de 140 000 étalé sur 4 ans.
Un montant supplémentaire de 25 000 euros a été versé en soutien à l'exposition Joann SFAR par avenant du 07/11/2024, qui proroge également la convention initiale au 30 juin 2025.
Les 25 000 € comptabilisés en fonds dédiés au 31/12/2024 ont été utilisés en 2025 pour financer l'exposition SFAR.

. Mécénat FMS : la fondation a signé le 18 avril 2025 un mécénat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS) pour un montant de 67 000 euros en soutien à l'exposition Joann SFAR.
Montant qui a été utilisé en totalité en 2025 sur l'exposition SFAR.

. Mécénat CIC : la fondation a signé en 2025 un mécénat avec le credit industriel et commercial (CIC) pour un montant de 50 000 euros en soutien à l'exposition Joann SFAR.
Montant qui a été utilisé en totalité en 2025 sur l'exposition SFAR.

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

Mécénats d'investissement :

. Mécénat Fondation du Crédit Agricole : la Fondation a signé un mécénat pour 45 000 euros afin de financer des dépenses d'investissements pour la restauration et la mise en valeur des traces et peintures réalisées sur les murs du bâtiment F; de ce fait le mécénat a généré un produit sur 2015 alors que les amortissements des immobilisations financées génèrent des charges (dotations) qui s'étalent dans le temps.
Impact positif en 2015 : 44 898 euros
Impact négatif sur 2016 à 2024 : 30 679 euros
Impact négatif sur 2025 : 3 604 euros

. Mécénat Fondation du Patrimoine : la Fondation a signé le 20 décembre 2017 un mécénat, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022 pour un montant de 60 000 euros dans le but de financer un projet de restauration et d'aménagement du Camp des Milles.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Par avenant du 27/03/2024, la durée de réalisation du projet a été prorogée de 3 ans. Aucun impact sur 2025 ce mécénat ayant été affécté en fonds dédiés.

. Mécénat crédit industriel et commercial en 2023 (CIC) : Ce mécenat de 70 200 € a permis l'acquisition d'une oeuvre de Max Ernst qui s'intitule "l'angoisse du juif", oeuvre qui a été réalisé durant son internement au camp de Milles.

. Une aide au projet de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah (FMS) concernant une Plateforme de ressources pluridisciplinaires pour la transmission et la lutte contre l'antisémitisme et le racisme a été accordée le 17/12/2015 à la Fondation pour un montant de 120 000 euros.

. Donation par le Comité d'Entreprise Cheminot PACA (CEC-PACA) d'un Wagon de l'époque de la seconde guerre mondiale restauré. Convention de donation signée le 28 mai 2013. La convention contient une clause d'inaliénabilité du bien donné. Les requérants au contrat déclarent que le bien n'a pas de valeur intrinsèque car il a été radié des matériaux roulants de la SNCF.

. La CEC-PACA a également fait donation d'une somme de 10 000 euros afin de financer des dépenses pour la restauration en 2015 dudit Wagon.

Ventilation des subventions et contributions financières par secteur d'activité en 2025 :

Subventions de fonctionnement général : 2 280 441 euros
dont état : 1 746 000 euros
dont collectivités territoriales : 534 441 euros

Subventions de fonctionnement sur projets : 48 653 euros
dont préfectures - politique de la ville : 45 653 euros
dont métropole - engagement quartier 2030 : 3 000 euros

Contribution financière aux projets : 360 000 euros
dont Fondation pour la Mémoire de la Shoah : 360 000 euros

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

*** Rappel sur le tableau de suivi des fonds dédiés :**
Les ressources externes obtenues des dons, ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".
Au compte de résultat sont enregistrés :
- En charges dans le poste "report en fonds dédiés", les dons et subventions dédiées reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste "utilisations de fonds dédiés", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 43 920 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 43 920 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

		Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :		200 000
- Nantissement de compte à terme	200 000	
Total		200 000

Engagements financiers

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 530	11 530
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				5 986	5 986
- exercice				2 993	2 993
Total				8 979	8 979
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				2 993	2 993
- entre 1 et 5 ans				2 993	2 993
Total				5 986	5 986

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements sur les indemnités de Fin de Carrière ont été valorisés au 31/12/2025 pour un montant de 22 142 euros, selon la méthode IAS19 en prenant en compte les paramètres suivants :

. Années de naissance et d'entrée dans la Fondation
. Salaire majoré d'un taux moyen de charges sociales patronales de 45% (agent de maîtrise, employé) ou 50% (cadre)
. Taux d'évolution des salaires : 1%
. CCN Espaces de loisirs, d'attractions et culturels.
. Catégories de personnels
. Table de mortalité hommes / femmes INSEE 2017-2019
. Taux de turn-over : moyen (cadres); fort (agents de maitrise, employés)
. Taux annuel de capitalisation : 3,43 %
. Age de départ à la retraite : 64 ans

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
58, Avenue de la corse - 13007 Marseille

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le 12/05/2026
LE BUREAU

Alain ISRAEL
commissaire aux comptes
Bât. Avenue de la corse - 13007 Marseille